



SN FO PJJ

CAP du 21 février 2019

Cher(e)s collègues, préalablement au déroulement de la CAP de titularisation, la sous-directrice des ressources humaines a tenu à répondre à certaines inquiétudes émises par les organisations syndicales.

La mort programmée de la CAP :

Suite à la dénonciation du projet de CAP nouvelle génération conduisant à la réduction de la protection, de la représentation et de l'accompagnement des agents de la PJJ, la sous-directrice des ressources humaines s'inscrit en faux et évoque non pas une disparition mais une évolution de l'instance qui pourra désormais être saisie dans le cadre d'un recours. Pour Force Ouvrière, l'évolution clamée par l'administration est le dernier palier avant la destruction définitive de la CAP. Il ne s'agit non pas d'une évolution mais d'une régression qui permettra à l'administration d'agir à sa guise, en toute opacité et sans avoir à justifier ses décisions.

Le passage en catégorie A :

Il est effectif depuis le 1^{er} février 2019, le reclassement des éducateurs concerne plus de 3700 éducateurs titulaires, ils auront des arrêtés rétroactifs et l'augmentation salariale sera progressive mais peu visible sur la fiche de paie. Un courrier de l'administration sera adressé aux agents pour détailler ce passage en catégorie A

Le maintien du service actif :

Il faudra compter au moins 17 ans d'ancienneté cela concerne approximativement 500 agents. L'agent devra effectuer lui-même la demande pour bénéficier de son maintien.

Déroulement de la CAP

Comme chacun le sait, Force Ouvrière participait à sa première CAP des éducateurs. Nous restons frappés par la posture de l'administration qui sous couvert d'un semblant de contradictoire reste inflexible dans la très grande majorité des situations. Toutes les remarques pertinentes portées par les organisations syndicales sont restées lettres mortes si bien que la défense des agents ne peut être assurée avec raison. A l'extrême marge, l'administration concède aux organisations syndicales une miette laissant un goût amer de supercherie. Il est donc de notre devoir de vous donner la pleine mesure d'une CAP et le rôle mineur que joue le syndicat face à une administration qui ne déroge pas à ses principes.

FO PJJ invite tous les professionnels (stagiaires et titulaires) à se rapprocher des organisations syndicales pour faire part de leurs difficultés avant que la situation ne se transforme en impasse. N'hésitez pas à nous interpeler suffisamment en amont afin que l'on puisse intervenir à bon escient, car au moment de la CAP il est souvent déjà trop tard !!

Résultat de la CAP

Concours 3ème voie	13 stagiaires titularisés	2 licenciements. 1 prolongation. 1 report.
Concours éducateurs sur titres	30 stagiaires titularisés	4 licenciements (3 de 2017 et 1 de 2018) 2 prolongations
Validation : Disponibilité détachement et congé de formation.	Une demande de congé de formation 6 demandes de disponibilité 1 demande de détachement	